



METTRE SON COMMERCE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ

Vous êtes commerçants, professionnels du CHR, professions libérales et vous souhaitez rendre accessible votre commerce aux personnes à mobilité réduite ?

SOLUCCIO
Développement commercial

Les offres



CCI NICE
CÔTE D'AZUR

METTRE SON COMMERCE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ



Depuis la loi du 11 février 2005, complétée par le décret du 8 décembre 2014, tous les établissements recevant du public (ERP) comme les commerces, cafés, restaurants et hôtels indépendants doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap et ont l'obligation de présenter leur registre d'accessibilité.



Les conseillers de la CCI Nice Côte d'Azur vous proposent un accompagnement personnalisé permettant de simplifier cette mise en accessibilité et comprenant :

- Un diagnostic accessibilité de votre établissement
- Des conseils personnalisés pour répondre aux obligations réglementaires (Cheminements, circulations, accès PMR, signalétique)
- La rédaction conjointe des dossiers administratifs (Cerfa, notice d'accessibilité, plan cadastral...)



BÉNÉFICES POUR SON COMMERCE



- Amélioration de l'accueil client (personnes âgées, en situation de handicap, familles...)
- Valorisation de votre image de commerce responsable et moderne
- Mise en conformité avec la réglementation en vigueur sur l'accessibilité

Informations pratiques

Contactez la CCI Nice Côte d'Azur pour vous faire accompagner : polecommercecinca@cote-azur.cci.fr

Retrouvez toute l'actualité économique, l'agenda et les événements business sur notre site internet : www.cote-azur.cci.fr

20 Bd Carabacel - 06005 Nice

04 93 13 73 00 | allocci@cote-azur.cci.fr



CCI NICE
CÔTE D'AZUR

Au cœur de votre histoire